



Mettre un bien immobilier aux deux noms

Par **Pauline Ryden**, le **18/11/2016** à **16:35**

Bonjour,

J'ai acheté la maison seule il y a 3 ans et aujourd'hui je souhaiterai que mon [barre]conjoint[/barre] **[s]concubin[/s]** soit également sur l'acte de propriété. Quelles sont les possibilités pour remettre la maison aux deux noms ? Je précise que nous ne sommes pas mariés ni pacsés.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **19/11/2016** à **11:04**

Bonjour,

Cette vente partielle ou cette donation partielle aura pour effet de créer, entre-vous, une indivision et si votre compagnon a déjà des enfants qu'il aurait reconnus, ceux-ci hériteront de la part de leur père. Conséquence : si votre compagnon décède le premier et si ses enfants exigent leur part, vous devrez vendre VOTRE maison.

Conclusion : réfléchissez bien avant de lancer une telle formalité.

Par **Tisuisse**, le **19/11/2016** à **11:25**

Le problème ne change pas pour la question d'héritage surtout si Monsieur a fait des enfants ailleurs, Madame ne souhaitera peut-être pas voir son bien partir, même partiellement, chez d'autres que sa famille, non ?

Par **Pauline Ryden**, le **19/11/2016** à **18:04**

Merci a tous pour vos reponses mais enfaite je résume ma situation : j'ai acheter la maison et fait le credit a la banque a mon nom. Aujoudhui nous voulons que la maison et le credit soit aux deux noms. Nous avons une fille ensemble mais nous ne somme ni marié ni pacsé et je me demande quelles sont nos possibilité pour que la maison ainsi que le credit en cours soit

aux deux noms? Est il possible d'ajouter le nom de mon concubin sur l'acte du notaire ?

Par **Tisuisse**, le **19/11/2016** à **18:40**

La réponse vous a déjà été donnée :
pour la maison => voir le notaire,
pour le crédit => voir la banque,
c'est aussi simple que ça.